

Florence Huart **EDITORIAL**

Le défi du vieillissement de la population européenne.

Ce numéro 10 de la Lettre Jean Monnet rassemble deux contributions sur le thème du vieillissement de la population européenne. Les auteurs s'interrogent sur les politiques possibles pour en atténuer ses effets. Il en ressort deux grandes conclusions.

La première, suggérée par l'analyse de Camal Gallouj et Karim Gallouj, repose sur l'idée que les politiques publiques destinées à augmenter les taux d'emploi des personnes âgées ne suffisent pas et sont vouées à l'échec si elles ne sont pas accompagnées d'un changement de comportement des employeurs vis-à-vis des travailleurs âgés. D'abord, il serait bon de communiquer aux entreprises les résultats de travaux qui remettent en cause – ou à tout le moins bousculent – les idées reçues des employeurs sur l'emploi des travailleurs âgés (ces préjugés, présentés dans l'article, concernent par exemple la baisse de la productivité, les capacités d'apprentissage, les accidents du travail). Ensuite, il est nécessaire d'améliorer l'accès des travailleurs âgés à la formation. Le dernier rapport de la Commission européenne sur "La situation sociale dans l'Union européenne, 2003" indique que les travailleurs âgés sont moins susceptibles que les plus jeunes de bénéficier d'une formation. Ainsi, dans l'ensemble des pays de l'UE, la formation des salariés diminue-t-elle avec l'âge : la proportion de salariés bénéficiant d'une formation passe de 10 % chez les 30-39 ans à 7 % chez les 50-59 ans. Cependant, augmenter les programmes de formation en faveur des plus âgés ne suffit pas. Les auteurs montrent qu'il importe, en effet, d'adapter les conditions de travail et les pratiques de formation aux travailleurs âgés, à l'instar des politiques entreprises par les pays du Nord de l'UE en avance dans ce domaine. Sans effort d'adaptation, les objectifs, fixés par le Conseil européen de Stockholm en 2001, d'atteindre un taux d'emploi moyen des travailleurs âgés (55-64 ans) de 50 % d'ici 2010 (contre 37 % en moyenne dans l'UE-15 en 2000), et de reculer de cinq années l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail, sont vains.

La seconde conclusion est tirée de l'étude de Xavier Chojnicki. Elle porte sur le renouveau des politiques d'immigration des pays européens à des fins démographique et d'emploi. Elle apporte deux enseignements. D'une part, le recours à l'immigration pour modifier la structure par âge de la population

... suite en page 2

SOMMAIRE

**Camal Gallouj
et Karim Gallouj,**
*Vieillesse et
vieillesse en Europe :
un problème unique,
des solutions multiples.*
.....page 2

Xavier Chojnicki,
*L'immigration peut-elle
constituer une solution
au problème
du vieillissement
démographique
en Europe ?*
.....page 11

**Les manifestations
du pôle**
.....page 17

...EDITO... suite

(la rajeunir) ne saurait être une solution en soi, car son impact serait faible, voire contre-productif sur le long terme, étant donné la possibilité d'une adaptation des comportements de fécondité des femmes immigrées à ceux des femmes des pays européens d'accueil. D'autre part, l'auteur s'interroge sur les effets des politiques d'immigration sélective qui sont ou pourraient être développées dans les pays européens pour répondre au problème des pénuries sectorielles de main d'œuvre (et au besoin de maintenir ou de relever les taux d'activité). Ces effets sont incertains tant en ce qui concerne les marchés du travail (taux de salaire et taux de chômage), que les finances publiques et le processus de convergence entre pays développés d'accueil et pays moins développés d'origine. Ils dépendent, en particulier, des caractéristiques des migrants et des structures économiques et sociales des pays d'accueil. Qui plus est, l'auteur souligne les difficultés d'application de politiques de sélection des flux migratoires, et soulève, finalement, la question de la définition d'une politique d'immigration commune en Europe.

Vieillesse et vieillissement en Europe : un problème unique, des solutions multiples

Camal Gallouj*
Karim Gallouj**

*Clerse-Ifresi, Université de Lille 1

**Centre Hospitalier Intercommunal (Wasquehal)



Les projections démographiques à divers horizons mettent en avant le vieillissement inéluctable de la population européenne. Bien entendu, ce vieillissement ne constitue pas une réalité totalement nouvelle dans l'espace européen. Cependant, ce qui semble clair, c'est que ce phénomène du vieillissement ira en s'amplifiant et en s'aggravant durant les prochaines années. Il devrait même affecter l'Union européenne (UE) avec une intensité accrue à partir des années 2005-2010. On sera alors effectivement confronté à un phénomène nouveau en Europe.

Notre objectif dans ce papier est d'abord de prendre la mesure du phénomène de vieillissement en Europe (section 1) puis de tenter de mettre en évidence les facteurs explicatifs de ce vieillissement (section 2). Ce dernier a des conséquences économiques importantes en particulier au niveau de l'entreprise (section 3).

Nous verrons (section 4) que c'est bien ce qui justifie le développement d'un certain nombre de politiques publiques visant en particulier à accroître les taux d'activité des seniors en Europe.

- 1 - Le poids du vieillissement en Europe

Le vieillissement de la population (ou plutôt son ampleur à venir) constitue bien, selon les termes de l'ONU, un phénomène inédit dans l'histoire de l'humanité. L'accroissement du poids des personnes âgées de plus de 65 ans dans la population totale sera important dans tous les pays de l'OCDE, et plus spécifiquement dans les pays européens où il devrait même augmenter presque partout de plus de 10 points de pourcentage.

Tableau 1
Poids des plus de 64 ans
dans la population totale (en %)
2000-2040 (projections)

	2000	2040
Allemagne	16,0	31,1
Autriche	15,0	30,1
Belgique	16,6	26,9
Danemark	14,4	24,4
Espagne	16,8	30,8
Finlande	15,3	24,9
France	15,7	25,6
Grèce	17,6	28,7
Irlande	11,3	19,2
Italie	17,6	31,9
Luxembourg	14,4	25,9
Pays-Bas	13,7	27,8
Portugal	16,2	26,4
Royaume-Uni	15,9	25,1
Suède	17,1	26,0
Australie	11,9	24,0
Canada	12,5	26,9
Etats-Unis	12,1	21,6
Islande	11,8	21,4
Japon	17,0	30,7
Norvège	15,3	24,9
République de Corée	6,7	23,0
Suisse	15,2	30,5
Moyenne OCDE	14,3	25,7

Source : Banque Mondiale, 1999.

Selon les données d'Eurostat, la part des plus de 60 ans qui, en 2000, atteint près de 21 % de la population totale (15 % pour les plus de 64 ans)¹ devrait passer à 34 % en 2050, ce qui devrait faire de l'Europe la zone la "plus âgée de la planète".

Tableau 2
La population de 60 ans et plus

	2000	2050
Afrique		
Asie	4,5	11
Europe	8	23
Amérique latine et Caraïbes	21	34
Amérique du Nord	7	21,5
Océanie	15	27
Océanie	12	23
Monde	9	21,5

Source : ONU, Assemblée de Madrid.

L'ampleur des bouleversements démographiques en cours apparaît beaucoup plus clairement lorsqu'on observe les taux de dépendance des plus de 64 ans. Ces taux, qui rapportent le nombre de personnes âgées de plus de 64 ans au nombre de personnes en âge de travailler (15-64 ans)¹ se situent en 2000, pour les pays européens, entre 18 et 27 %. Cette fourchette devrait s'élargir nettement en 2040 et se situer entre 31 et 60 %.

Tableau 3
Ratios de dépendance des personnes âgées de plus de 64 ans ou plus par rapport aux 20-64 ans dans les principaux pays de l'Union européenne*

	2000	2010	2020	2030	2040	2050	Evolution 2050/2000
Allemagne	26,0	32,9	36,3	46,7	54,7	53,3	205 %
Belgique	28,1	29,4	35,6	45,8	51,3	49,7	177 %
Espagne	27,1	28,9	33,1	41,7	55,7	65,7	242 %
France	27,2	28,1	35,9	44,0	50,0	50,8	187 %
Italie	28,8	33,8	39,7	49,2	63,9	66,8	232 %
Pays-Bas	21,9	24,6	32,6	41,5	48,1	44,9	205 %
Grande-Bretagne	26,4	26,9	32,0	40,2	47,0	46,1	174 %
UE 15	26,7	29,8	35,1	43,8	52,4	53,4	200 %

* En Europe, la population en âge de travailler se situe souvent entre 20 et 64 ans. Dans les comparaisons internationales, c'est plutôt la norme 15-64 ans qui est utilisée.

Source : Rapport d'étape du groupe à haut niveau sur la protection sociale du conseil de l'UE, Bruxelles, Conseil de l'UE, 13 novembre 2000, cité par Michaux (2002, p. 31).

Le vieillissement et l'accroissement du taux de dépendance n'est qu'une des dimensions des bouleversements qui affecteront l'Europe dans les années à venir. Il existe de nombreux autres défis qui sont en partie liés au vieillissement, et en particulier celui de la réduction de la population et partant de la population active. Les projections de la Banque Mondiale en 1999 montraient que le taux de croissance de la population européenne sur la période 2000-2005 devrait être quasiment nul.

Tableau 4
Croissance démographique dans les pays développés

(% par an)	2000/1995	2005/2000
Amérique du Nord	1,0	0,8
Japon	0,2	0,1
OCDE Europe	0,4	0,2
Union européenne (UE-15)	0,2	0,0

Source : Banque mondiale, projection 1999.

Dans la période qui suit, la plupart des pays européens devraient être confrontés à une baisse générale de la population totale. Cette baisse devrait dépasser les 10 % sur la période qui va de 2000 à 2050. Ainsi l'Europe devrait perdre plus de 38 millions d'habitants, passant de 376 à 338 millions. De manière plus précise, le déclin démographique sera très variable selon les pays membres de l'UE. La France, qui se caractérise aujourd'hui par le taux de natalité le plus élevé d'Europe (après l'Irlande), devrait probablement se maintenir à 60 millions d'habitants. A l'inverse, les pays du sud devraient connaître une chute drastique de leur population. L'Italie passerait ainsi de 58 millions d'habitants aujourd'hui à 41 millions en 2050 ; l'Espagne de 39 à 30 millions sur la même période. Parmi les pays du Nord, on notera que l'Allemagne devrait perdre 8 millions d'habitants, les Pays-Bas environ 2 millions et le Royaume-Uni presque autant.

¹ Le taux de dépendance total rapporte la population de moins de 15 ans et de plus de 64 ans à la population en âge de travailler (15-64 ans). Il peut se décomposer en deux taux "intermédiaires" : le taux de dépendance des jeunes (0-14 ans) et le taux de dépendance des plus de 64 ans.

... Vieillesse et vieillissement en Europe : un problème unique, des solutions multiples... suite

Concernant la population active, les tendances observées devraient être identiques. Le nombre d'actifs devrait continuer de croître dans la plupart des pays européens jusque 2010, puis décroître graduellement après cette date. Bien entendu, là encore, le mouvement général cache des réalités fortement variables entre les différents pays membres de l'Union comme en témoigne le tableau 5.

Tableau 5
Population active en Europe (UE-15)
et dans les pays de l'OCDE

	2000 (milliers)	2050 (milliers)	Variation (%)
Allemagne	38 261	31 188	-18,5
Autriche	3 881	3 579	-7,8
Belgique	4 167	3 805	-8,7
Danemark	2 903	2 785	-4,1
Espagne	16 494	12 538	-24,0
Finlande	2 647	2 234	-15,6
France	25 949	24 037	-7,4
Grèce	4 268	3 902	-8,6
Irlande	1 429	927	-35,1
Italie	23 375	16 538	-29,2
Luxembourg	173	212	22,4
Pays-Bas	7 647	7 368	-3,6
Portugal	4 776	4 490	-6,0
Royaume-Uni	29 014	26 593	-8,3
Suède	4 444	4 819	8,4
Etats-Unis	142 424	161 628	13,5
Japon	65 574	44 248	-32,5

Source : McMorro et Roeger (1999).

Encore une fois, c'est sans doute les pays du sud qui seront les plus affectés et en particulier l'Espagne et l'Italie. Cependant, le mouvement général de repli de la population devrait également toucher de manière importante des pays comme l'Allemagne ou encore la Finlande.

La figure 1, qui reprend des prévisions européennes (hypothèse moyenne), montre bien que l'Italie devrait entamer son déclin démographique vers 2008, suivie par l'Allemagne et l'Espagne (en 2013 et 2014 respectivement).

Figure 1
Date de début
du déclin démographique
dans les pays européens*

	Italie	Allemagne Espagne	EUR 15	Finlande	Autriche Royaume Uni, Irlande	Belgique Danemark, France	Pays-Bas Grèce	Portugal	
1995	2008	2013 2014	2023	2026	2029 2030	2032	2037 2038	2040	2050

* Scénario, hypothèse basique ou moyenne.

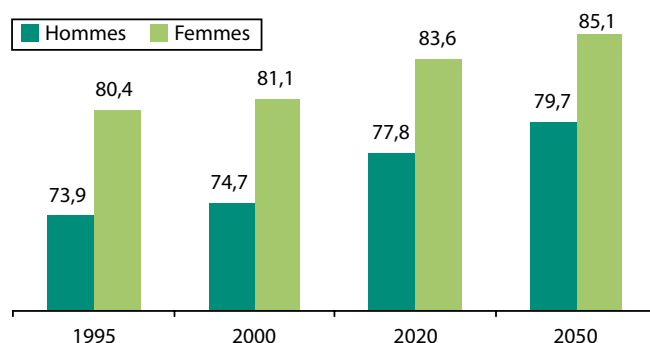
Source : Commission européenne (1998), Eurostat (1998).

- 2 - Les facteurs explicatifs du vieillissement démographique en Europe

Les facteurs explicatifs du vieillissement en Europe sont nombreux et relativement bien connus. Il s'agit en particulier des trois suivants : l'accroissement de l'espérance de vie, la baisse de la fécondité et la chute du solde migratoire.

Les progrès considérables de la médecine et de l'hygiène, et plus généralement le développement économique et social, ont permis une augmentation spectaculaire de l'espérance de vie (qui devrait augmenter, en Europe, de près de 5 ans en moyenne d'ici 2050), et en particulier de l'espérance de vie en bonne santé.

Figure 2
Espérance de vie à la naissance
en Europe (UE-15)



Source : Commission européenne (1998), Eurostat (1997).

La baisse de la fécondité est un phénomène général qui touche les pays du Nord de l'Europe dès le début des années 60, avant de s'étendre graduellement aux pays du pourtour méditerranéen. Aujourd'hui, l'ensemble de l'Union européenne (UE-15) se caractérise par un niveau moyen de fécondité relativement bas mais stable sur longue période (1,54) alors que le taux permettant un renouvellement des générations devrait se situer autour de 2,2.²

² Globalement, on compte 4 millions de naissances par an en Europe à la fin des années 90 contre plus de 6 millions dans les années 60.

Tableau 6
Taux d'emploi des femmes
de 25 à 54 ans
et indices conjoncturels de fécondité
en Europe (en 2000)

	Taux d'emploi des femmes en %	Indicateur de fécondité *
Espagne	50,7	1,22
Italie	50,9	1,25
Autriche	73,9	1,32
Allemagne	71,3	1,34
Portugal	73,9	1,54
Suède	77,4	1,54
Royaume-Uni	73,2	1,64
Finlande	77,4	1,73
Danemark	79,8	1,76
Norvège	87,5	1,85
France	70,0	1,89
Irlande	62,6	1,89
Islande	88,0	2,08

* En nombre moyen d'enfants par femmes.

Source : Les Echos, 2003.

C'est sans doute dans les pays du sud que les problèmes sont et seront les plus criants :

L'Espagne se caractérise par le taux de fécondité le plus bas du monde (1,22), l'Italie (1,25) ou encore la Grèce (1,3) ont également des taux de fécondité faibles. Ces différents pays devraient compter près de 40 % de seniors d'ici 2050.

L'immigration joue un rôle important dans les évolutions démographiques en Europe. En effet, 70 % de l'accroissement de la population européenne en 2001 s'expliquerait par l'immigration. Globalement, dans l'ensemble des pays européens, le solde migratoire est encore positif dans la mesure où l'immigration a été plus forte que l'émigration. Si des pays comme l'Espagne et le Portugal se caractérisent par des taux de migration relativement élevés, on constate que la France est en Europe le pays qui a connu le plus faible taux de migration. On notera aussi que les flux migratoires jouent un rôle central dans certains pays.

Ainsi en est-il, par exemple, de l'Allemagne ou encore de la Suède qui auraient vu leur population se réduire sans l'apport de l'immigration.³

³ Dans ces deux pays, les naissances ont été moins nombreuses que les décès, ce qui contribue à un accroissement naturel négatif.

- 3 - **Les conséquences économiques du vieillissement**

Les conséquences économiques du vieillissement et de la réduction concomitante de la population active européenne sont nombreuses. Ces phénomènes affectent la croissance économique, l'épargne, l'investissement et la consommation, mais également le marché du travail, le financement des retraites et les dépenses de santé, et plus généralement l'attractivité du pays.

Il est clair que plus une nation "manque de bras et de cerveaux" et plus son activité tend à se ralentir. Patrick Artus, de la Caisse des Dépôts et Consignations, considère pour sa part qu'il ne faut pas chercher ailleurs le dynamisme relatif de l'économie américaine. Ce dernier est avant tout lié à un vieillissement beaucoup moins précoce et rapide aux États-Unis que ce n'est le cas en Europe ou au Japon.

Mais il est clair que c'est au niveau de l'entreprise que le phénomène du vieillissement se pose avec le plus d'acuité. Les taux d'activité sont en Europe relativement bas aux âges extrêmes. Ces taux sont en moyenne inférieurs à 40 % dans l'ensemble de l'Union européenne (nous reviendrons sur ce point dans la section 4).

Un certain nombre d'enquêtes auprès d'employeurs européens montrent que ces derniers sont en moyenne très peu préparés à employer leurs salariés jusqu'à des âges avancés (après 60 ans). Ils sont également peu disposés à embaucher des salariés au-delà de 50 à 55 ans.

Du point de vue de l'entreprise européenne, de nombreux éléments peuvent expliquer les taux d'activités relativement bas qui sont observés. Tout d'abord, il est clair que le vieillissement est perçu par les firmes avant tout comme un problème et les pratiques d'éviction des salariés sont la règle. C'est un objectif clair de la plupart des entreprises que de tenter d'accélérer le départ des salariés vieillissants ou de les décourager de continuer de travailler. En France, par exemple, les entreprises recourent de façon importante aux mesures d'âge, c'est-à-dire aux dispositifs classiques de préretraite ou de départ anticipé. Ainsi, de manière générale, de très fortes discriminations touchent les salariés vieillissants ou âgés :

- Ils ont une probabilité plus forte d'être licenciés. Ils sont en effet plus souvent victimes des restructurations et réductions d'effectifs.

- Ils ont une plus faible probabilité de sortie du chômage. Ainsi, en France, à la fin des années 90, plus de 60 % des chômeurs de longue durée sont âgés de plus de 50 ans. Le taux de sortie du chômage de cette catégorie est entre 3 et 6 fois plus faible que celui des 24-49 ans par exemple.

... Vieillesse et vieillissement en Europe : un problème unique, des solutions multiples... suite

- Ils se caractérisent également par un faible taux d'accès à la formation : 3 % en moyenne dans l'Union européenne (UE-15) pour les 55-64 ans contre 14 % pour les 25-34 ans et 6 % pour les 45-54 ans.⁴

Ces pratiques, discriminatoires s'il en est, s'appuient sur un certain nombre de justifications avancées par les firmes elles-mêmes :

- L'âge aurait une influence négative sur la performance et la productivité.
- Les coûts de formation seraient plus élevés pour les salariés âgés.
- La capacité d'adaptation des salariés âgés diminuerait au fil du temps.
- Ces salariés âgés offriraient de fortes résistances aux changements organisationnels et technologiques.
- Les accidents du travail et l'absentéisme s'accroîtraient avec l'âge.
- Enfin, le poids élevé des salariés âgés au sein de l'entreprise serait de nature à limiter les perspectives de carrière et donc la motivation des plus jeunes⁵...

En dehors de ces premiers arguments, on peut en mettre d'autres en avant, qui sont nettement moins avouables. L'éviction systématique des salariés âgés a en effet des impacts positifs sur la masse salariale de l'entreprise. Elle contribue en particulier à réduire fortement les coûts salariaux (puisque les salariés âgés, du fait de leur ancienneté, se caractérisent généralement par des salaires plus élevés). Par ailleurs, il est clair que cette pratique d'éviction est d'autant plus répandue que l'entreprise n'a pas à en supporter directement le coût, puisque celui-ci est reporté sur la société dans son ensemble.

Bien entendu, la plupart des éléments qui sont avancés sont des hypothèses fortes et des présupposés qui ont cours au sein des firmes. Cela ne veut pas dire qu'ils correspondent nécessairement à la réalité, qui est en fait beaucoup plus nuancée. Un certain nombre de travaux, ont par exemple montré, que l'âge n'était pas un bon indicateur de la performance productive. L'effet de l'âge sur la productivité serait totalement insignifiant avant 60 ans, et il est relativement faible entre 60 et 65 ans. Des recherches très sérieuses menées par Lindh et Malmberg (1999) dans les pays de l'OCDE, montrent également que le vieillissement de la population active ne devrait pas se traduire par une baisse de la productivité moyenne du travail. Autre exemple : il est évident que le lien entre âge et formation ou capacité d'apprentissage est beaucoup plus complexe qu'il n'est habituellement suggéré. On peut dire que les salariés vieillissants ont des capacités d'apprentissage identiques aux autres catégories pour peu que les formations proposées soient adaptées à leurs besoins. Il est clair que les cadres actuels de formation sont totalement inadaptés pour les salariés seniors. Comme le précisent Gilles et Loisil (2002), les formations existantes " insistent peu sur

les approches pédagogiques ancrées sur les situations de travail et les problèmes rencontrés par les seniors. Elles ne comportent que peu de suivi pour aider à articuler les nouvelles connaissances avec les pratiques antérieures et les situations de travail rencontrées ". Enfin, pour citer un troisième argument, les accidents du travail ne connaissent pas d'accroissement significatif avec l'âge. Les travaux de Volkoff et al. (2000) montrent en effet que les arrêts pour accident de travail sont dans le cas des salariés âgés moins fréquents mais plus longs sans que l'on soit réellement capable d'en mesurer les effets sur les performances productives des firmes.

- 4 -

Vieillesse, politiques publiques et « best practices » en Europe

L'inversion des tendances démographiques que nous venons de présenter doit passer par une augmentation du poids relatif de la population active par rapport aux inactifs et en particulier par rapport aux retraités. Dans ce cadre, deux solutions sont habituellement envisagées en Europe : la première consiste à agir sur le taux de fécondité, c'est-à-dire à accroître le nombre des naissances ; la seconde passe par un recours accru à l'immigration. Cependant, ces deux solutions ne peuvent résoudre à elles seules les problèmes démographiques à venir. Dès lors, d'autres solutions envisageables passent par l'augmentation des taux d'activité ou d'emploi et le retardement de l'âge de départ à la retraite.

L'augmentation du nombre des naissances

On a vu que les taux de fécondité en Europe étaient relativement bas, ce qui accélère le vieillissement global et contribue à réduire à la fois la population totale et la population active. L'objectif affiché d'un certain nombre de pays européens est donc d'accroître le nombre de naissances. Certains d'entre eux se sont engagés dans des politiques familiales actives. Comme le précise Rochefort (2000), "il est possible de faire remonter la natalité, mais à la condition expresse que l'on rende enfin compatibles les temps, les rythmes et les formes de vie qui permettent aux mères et aux couples de combiner vie professionnelle et vie familiale" (p. 235).

Dans la réalité, il semble extrêmement difficile de cerner le lien exact entre les politiques familiales et l'accroissement des naissances. Il est clair que toutes les politiques permettant aux femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale,

⁴ En France, selon le CEREQ (enquête formation continue 2000), le taux d'accès à la formation des plus de 60 ans serait de 7 % contre 28 % en moyenne pour l'ensemble des autres catégories.

⁵ Ces différentes justifications sont la règle dans la plupart des entreprises françaises. Elles sont d'ailleurs presque toutes confirmées par la dernière enquête ESSA (Enquête sur l'Emploi des Salariés Selon l'Age) menée en 2001 et qui porte sur les établissements du secteur privé et semi-concurrentiel non agricole de 1 salarié et plus. Cette enquête montre par exemple qu'un employeur sur quatre considère que l'accroissement du poids relatif des salariés âgés dans les effectifs des entreprises devrait avoir des effets négatifs sur la productivité du travail. Cette même enquête montre également que 42 % des employeurs français ont une vision plutôt négative du comportement des salariés âgés face aux nouvelles technologies.

devraient avoir des effets positifs sur le taux de fécondité. Les pays qui ont mis en place des politiques dans ce sens, comme par exemple la France et plus particulièrement la Suède⁶, sont également ceux où le taux de fécondité est le plus élevé (1,9 en France et 1,7 en Suède). Néanmoins, de manière plus précise, on note que dans les pays nordiques où les gouvernements ont mis en place une politique volontariste dès la fin des années 80, on a assisté à une légère reprise sans que cela suffise réellement à inverser la tendance. Michaux (2002, p. 2) cite les travaux du démographe allemand Herwig Big qui montrent que pour inverser la tendance actuelle, l'Allemagne devrait passer d'un indice de fécondité de 1,3 à un indice de 3,8, c'est-à-dire un indice équivalent à ceux que l'on observe dans certains pays en développement ! Cet auteur montre par ailleurs que les efforts en matière de crèche et de scolarité pour faciliter la garde des jeunes enfants ne pourraient faire remonter le taux de fécondité allemand que de 0,2 à 0,3 point.

Par ailleurs, il est clair que ce type de politiques familiales pose problème dans la mesure où le facteur temps joue ici de manière centrale. Ces politiques s'inscrivent en effet dans la durée et se caractérisent donc par des effets différés. Il faut du temps pour que les enfants viennent grossir le rang des actifs. De ce point de vue, ces politiques familiales ne seront certainement pas à même de résoudre les problèmes démographiques dans les 10 ou 15 années à venir.

Le recours à l'immigration

Le recours à l'immigration est souvent présenté comme un moyen de lutter contre les effets du vieillissement en augmentant " directement et rapidement " la population active. Il est vrai que les politiques actuelles d'immigration en Europe sont nettement moins strictes que par le passé (en particulier entre 1970 et 1990). En France, au cours des années 60, la population connaissait un accroissement annuel de 100 à 180 000 personnes. Dans le début des années 90, les entrées sont tombées à 40 000 par an. L'INSEE note que l'immigration est effectivement repartie à la hausse depuis 1997. En 1999, la France enregistre ainsi plus de 50 000 entrées sur son territoire, soit une progression de 10 % par rapport à l'année précédente. On reste donc encore loin des niveaux observés sur la période 1960-70.

Ce relâchement de la politique d'immigration en France et en Europe se reflète bien, comme on l'a vu, dans le fait que 70 % de l'accroissement de la population européenne en 2001 s'explique justement par l'immigration. Cependant, la plupart des estimations existantes montrent que pour compenser la hausse observée du poids des plus de 65 ans, il faudrait un accroissement de l'immigration sans commune mesure avec les flux observés actuellement.

⁶ En Suède et en Norvège, les congés parentaux sont de longue durée et rémunérés à des niveaux équivalents aux salaires qu'ils remplacent (Rochefort, 2000).

Selon l'ONU, 18 à 19 millions de personnes immigreront en Europe (au sens large) entre 2000 et 2050. Cette immigration devrait permettre, dans l'hypothèse la plus favorable, de maintenir une légère progression de la population de 732 à 746 millions. Dans les hypothèses basse et moyenne, elle n'empêcherait pas un tassement sensible de la population de l'ordre de 14 et 24 %.

Dans le cas de l'Allemagne, des estimations effectuées par Herwig Big montrent que pour maintenir en 2050 le rapport actuel entre actifs et inactifs, il faudrait près de 600 000 entrées de jeunes immigrés tous les ans. Ainsi, les taux " efficaces " de recours à l'immigration semblent être dans beaucoup de pays nettement au-dessus du niveau acceptable par les populations autochtones. Il est vrai que dans ce cas, les questions politiques et idéologiques revêtent une importance centrale. Pendant les années de crise, les immigrés sont en effet devenus un enjeu de politique interne. Le discours dominant était centré sur le fait qu'il fallait fermer les frontières, inciter les immigrés " à rentrer chez eux " au travers de " primes au retour ". Il est difficile dans ces conditions de revenir en arrière et de convaincre les populations européennes qu'il faut maintenant réouvrir les frontières alors même que les taux de chômage sont encore très élevés.

Par ailleurs, on fait souvent allusion à une immigration sélective ou choisie : les informaticiens ou plus généralement les diplômés. Dès lors, dans le cadre d'une démarche éthique, on peut se demander comment défendre un discours d'aide au développement des pays pauvres et en même temps " piller " leur matière grise en favorisant la " fuite des cerveaux ". Enfin, il existe encore en Europe, une méprise fondamentale sur le consentement (et l'intérêt) à l'immigration (ou à l'émigration) des populations à niveaux de qualifications élevés. L'expérience allemande d'ouverture aux informaticiens indiens s'est avérée être un échec patent. Dès lors, d'autres pistes sont envisagées par la plupart des pays européens, en particulier celles qui consistent à modifier la structure d'activité de la population : soit en augmentant les taux d'emploi, soit en retardant les départs à la retraite.

L'augmentation des taux d'emploi

Il s'agit cette fois de faire travailler une part plus importante des personnes en âge de travailler c'est-à-dire d'augmenter le nombre de personnes susceptibles de cotiser. Cette démarche passe principalement par la " mise au travail " des chômeurs et des inactifs. Dans ce cadre, les politiques d'emploi constituent ainsi une composante de plus en plus importante dans les politiques européennes. Néanmoins, la mise en place concrète de ce type de démarche est extrêmement difficile dans la mesure où les chômeurs de longue durée sont (toujours du point de vue de l'employeur européen potentiel) relativement déqualifiés et difficilement employables. Concernant les taux d'emploi, on constate que ceux-ci sont en moyenne relativement faibles,

... Vieillesse et vieillissement en Europe : un problème unique, des solutions multiples... suite

en particulier pour les 55-64 ans. Le taux d'emploi pour cette catégorie est au niveau de l'Union (UE-15) de 37,7 % avec encore une fois, des variations importantes selon les pays : 26,3 % pour la Belgique et 65,1 % pour la Suède.

Tableau 7
Taux d'emploi des 55-64 ans
en Europe (%)

	1996	1997	1998	1999	2000
Belgique	21,9	22,1	22,9	24,6	26,3
Luxembourg	22,9	23,9	25,1	26,4	27,4*
Italie	28,8	28,1	27,8	27,8	27,8
France	29,0	28,7	28,3	28,7	29,7*
Autriche	29,1	28,5	29,0	30,1	28,9
Espagne	33,0	33,5	34,8	34,9	36,8
Pays Bas	30,0	31,8	33,6	35,8	38,3*
Allemagne	37,9	38,1	37,7	37,7	37,3*
Finlande	36,2	36,3	36,9	39,8	42,7
Grèce	41,2	41,0	39,0	39,1	39,2*
Irlande	39,7	40,3	41,6	43,7	45,3
Royaume-Uni	47,8	48,3	49,0	49,6	50,8
Portugal	46,3	47,3	50,0	50,8	51,0
Danemark	49,1	51,7	52,0	54,5	55,7
Suède	63,4	62,7	63,0	64,0	65,1
UE-15	36,2	36,3	36,6	37,1	37,7*

* estimations

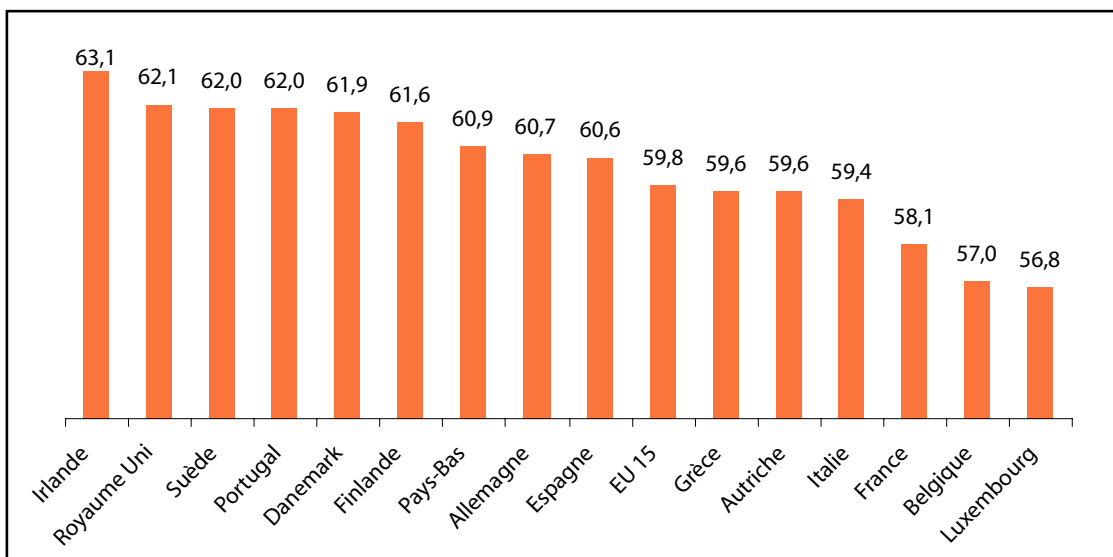
Source : Commission européenne (2001).

Les taux en question ont d'ailleurs, à quelques rares exceptions près, eu tendance à se réduire fortement sur les 30 dernières années. En effet, l'activité après 55 ans s'est fortement réduite en Europe mais également dans d'autres pays de l'OCDE. En Europe, seuls la Suède, le Portugal et l'Irlande ont résisté relativement à ce mouvement de fond. On notera par ailleurs que la Finlande et les Pays-Bas, qui ont connu jusqu'en 1994-95, des taux d'emploi relativement bas, sont parvenus à accroître fortement l'activité des 55-64 ans grâce à des réformes menées dans les années 90.

Le retardement des départs à la retraite

On cherche ici à rééquilibrer le rapport cotisants-retraités en prolongeant la relation d'emploi, c'est-à-dire en incitant les individus à travailler plus longtemps, autrement dit, en retardant l'âge de départ à la retraite. Pour de multiples raisons (cf. section 2) et en particulier du fait des pratiques d'éviction systématique des salariés âgés, l'âge effectif de retrait du marché du travail est toujours plus précoce que l'âge officiel de la retraite affiché dans la plupart des pays européens.

Figure 3
Âge moyen de sortie du marché du travail*



*Total pondéré par la probabilité de sortie du marché du travail.

Source : Eurostat

Ainsi, la plupart des États membres de l'UE cherchent maintenant à inciter les entreprises à retenir leurs salariés vieillissants (en réduisant, voire en supprimant, l'incitation constituée par les mesures d'âge de type préretraites). On assiste à de nombreuses opérations de modification du mode de calcul des pensions, visant à inciter les salariés à rester dans l'emploi : soit en allongeant la durée de cotisation permettant une retraite à taux plein, soit en modulant l'âge de départ, de manière à permettre aux salariés qui le souhaitent d'augmenter le niveau de leur pension. Cependant, il reste que continuer à travailler n'est possible que si les conditions de travail s'adaptent, c'est-à-dire si les entreprises consentent à des aménagements des horaires et des postes de travail ou encore si elles maintiennent et adaptent les pratiques de formation continue. Les pays nordiques constituent de ce point de vue un exemple à suivre. Ils ont su réorganiser leur structure de travail en tenant compte des besoins spécifiques des salariés âgés en particulier en matière de formation.

De manière générale, la plupart des pays européens se sont engagés dans des politiques actives d'incitation au maintien dans l'emploi des salariés âgés. Le tableau 8 que nous empruntons à Delteil et Redor (2002) en présente une synthèse particulièrement intéressante.

Tableau 8
Les principales politiques concernant les salariés âgés dans les pays européens

Programme gouvernemental en faveur de l'emploi des salariés âgés	Finlande, Pays-Bas
Campagne de sensibilisation au thème " âge et travail " destinée aux entreprises et au grand public	Danemark, Finlande, Pays-Bas, Allemagne Royaume-Uni
Réforme des retraites et de la sécurité sociale visant à remplacer les incitations au départ anticipé par des encouragements à retarder l'âge de départ en retraite	Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Portugal
Formules de retraite partielle	Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède, Allemagne, France, Autriche, Belgique, Espagne
Législation contre la discrimination fondée sur l'âge (pour le recrutement, la formation, etc.), protection contre le licenciement	Finlande, Pays-Bas, Suède, Belgique, Espagne, Royaume-Uni, France, Italie, Irlande
Politiques d'emploi actives (programme de retour à l'emploi et de formation) ciblées sur les salariés ou chômeurs âgés	Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède, Allemagne, Autriche, Royaume-Uni, France, Belgique, Grèce, Irlande
Fonds et conseils pour l'amélioration et l'adaptation des conditions de travail	Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède
Conseils et guides à destination des entreprises pour la formation et la gestion des salariés âgés	Danemark, Finlande, Royaume-Uni
Subventions au coût du travail et primes à l'emploi	Danemark, Finlande, Pays-Bas, Suède, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni

Source : Delteil et Redor (2002)

... Vieillesse et vieillissement en Europe : un problème unique, des solutions multiples... suite

CONCLUSION

On constate qu'il existe en Europe de très nombreuses politiques en faveur du maintien dans l'emploi des salariés vieillissants et plus généralement en faveur de la lutte contre le vieillissement et ses effets. De nombreux pays (mais également de nombreuses entreprises) se sont engagés dans des pratiques plus actives de rétention, voire parfois d'attraction (dans l'emploi) de la main d'œuvre vieillissante.

Cependant, il reste clair qu'encore aujourd'hui, les résultats observés ne sont pas vraiment à la hauteur des ambitions affichées par l'Union européenne. La plupart des actions affichées se résument trop souvent à des expérimentations parcellaires et à la présentation d'un certain nombre de "best practices". Il nous semble qu'il devient de plus en plus urgent de passer à un niveau supérieur. Les entreprises européennes devront trouver de nouveaux modèles de gestion de leur main d'œuvre vieillissante. Elles ne pourront plus se contenter d'en reporter le coût sur la société dans son ensemble.

Plusieurs arguments jouent dans le sens d'une meilleure intégration des salariés âgés dans l'entreprise et dans la société européenne en général. Pour le dire autrement, les entreprises (mais également et surtout les États) n'auront pas d'autre choix que de s'adapter au vieillissement : adapter leur offre et aussi leur demande. De nombreux éléments jouent en effet dans ce sens. Tout d'abord, il y a le vieillissement généralisé et inéluctable de la population et les pénuries de main d'œuvre annoncées dans les années à venir. Ensuite, il y a les besoins et revendications des salariés vieillissants eux-mêmes, qui s'expriment de plus en plus. A l'instar de la très puissante American Association of Retired Persons (plus de 32 millions de membres) qui est très active dans la promotion des salariés âgés dans l'entreprise et plus généralement dans la société, le "pouvoir gris" va devenir une réalité. Enfin, il y a la tertiarisation croissante des emplois et la disparition progressive des postes à forte contrainte physique. Le tertiaire (et en particulier l'éducation, l'action sociale, la santé, les services aux entreprises, l'immobilier et le transport) est nettement plus ouvert aux seniors que ne l'est l'industrie dans son ensemble.

Bibliographie indicative

- Commission Européenne (1998)**, *European Economy, Office des publications officielles de la Communauté européenne.*
- Commission Européenne (2001)**, *L'emploi en Europe 2001 : Évolution récente et perspectives, Office des publications officielles de la Communauté européenne.*
- Cornilleau G. (2003)**, "Réforme des retraites et politique de l'emploi", *Regard sur l'actualité*, n° 295, pp. 49-62.
- Delteil V., Redor D. (2002)**, "Prolonger l'emploi après 55 ans : les expériences de l'Europe du Nord", *La lettre du GIPMIS*, n° 14, septembre.
- Eurostat (1998)**, *Statistics in Focus: Population and Social Conditions, Office des publications officielles de la Communauté européenne.*
- Eurostat (1999)**, *Demographic Statistics, Data 1995-1998, Office des publications officielles de la Communauté européenne.*
- Gilles M., Loisil F. (2002)**, *La gestion des âges, Editions Liaisons.*
- Lindh T., Malmberg B. (1999)**, "Age Structure Effects and Growth in OECD, 1950-1990", *Journal of Population Economics*, vol. 12.
- McMorrow K., Roeger M. (1999)**, *The Economic Consequences of Ageing Population, Direction générale, Affaires économiques et financières (ECFIN) de la Commission européenne, Office des publications officielles de la Communauté européenne.*
- Michaux F. (2002)**, "L'emploi des salariés âgés", *Futuribles*, n° 275, mai, pp. 27-36
- Palier B. (2003)**, "Les réformes des retraites en France et en Europe : enjeux et tendances", *Regard sur l'actualité*, n° 295, pp. 63-75.
- Rochefort R. (2000)**, *Vive le papy-boom, Odile Jacob.*
- Spiezia V. (2002)**, "Vieillesse de la population : gâchis humain ou responsabilité sociale ?", *Revue Internationale du Travail*, vol. 141, n° 1-2, pp. 77-121.
- Volkoff S., Moliné A.F., Jolivet A. (2000)**, *Efficaces à tout âge ? Vieillesse démographique et activités de travail, Centre d'études de l'emploi, dossier n° 16.*

L'immigration peut-elle constituer une solution au problème du vieillissement démographique en Europe ?

Xavier Chojnicki¹

MÉDEE, Université des Sciences et Technologies de Lille



- 1 - Introduction

Le vieillissement de la population induit par le nouveau régime démographique, caractérisé par de faibles taux de natalité et un allongement continu de l'espérance de vie, engendrera des répercussions économiques conséquentes. L'arrivée à l'âge de la retraite des populations nombreuses de l'après-guerre remet en particulier en cause le fonctionnement des systèmes de retraite. Ces évolutions démographiques et leurs conséquences économiques font déjà l'objet de nombreux débats. Récemment, l'idée a été avancée de recourir à l'immigration afin d'atténuer les effets du vieillissement démographique. Parallèlement, un certain nombre de pays européens se sont posés la question d'une refonte de leur politique d'immigration vers la mise en place d'un système de sélection

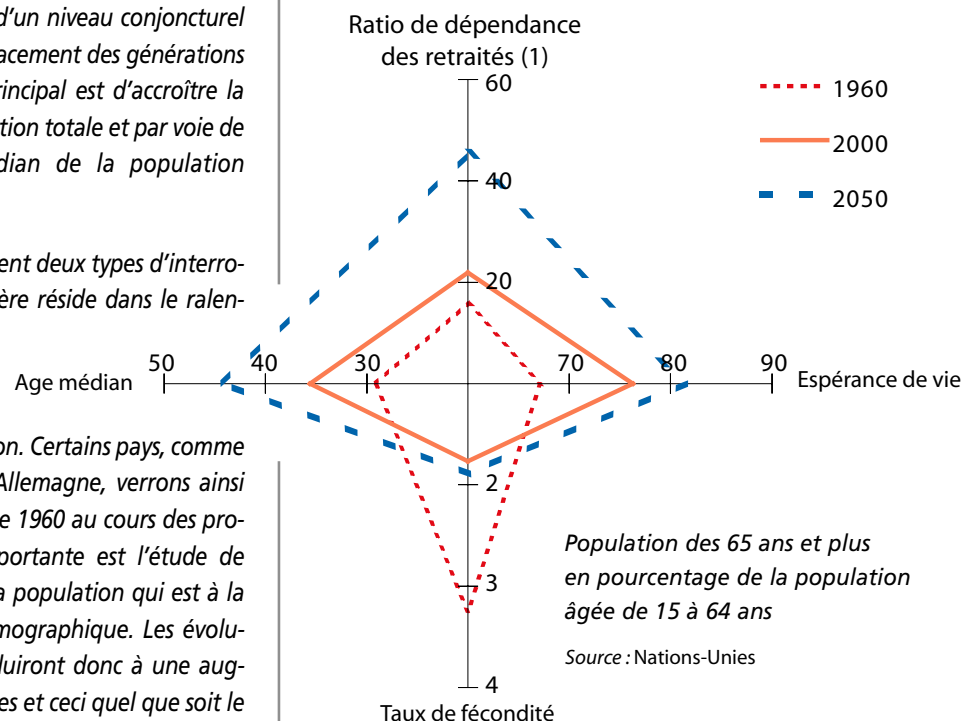
des candidats à la migration visant à réduire les pénuries sur le marché du travail. L'objet de cette étude est de proposer une synthèse des résultats existants et des questions en suspens liés à une utilisation explicite de l'immigration étrangère dans la lutte contre le vieillissement. Pour cela, nous rappellerons dans un premier temps les causes et conséquences du vieillissement des populations des pays européens. Cela nous amènera ensuite à nous demander dans quelle mesure le recours à l'immigration saurait constituer une solution palliative aussi bien pour endiguer le vieillissement démographique que pour remédier à d'éventuelles pénuries de main-d'œuvre. Enfin, nous discuterons des principaux enjeux et limites liés à la mise en place de telles politiques au niveau international.

- 2 - Le vieillissement démographique : causes et conséquences

Le vieillissement démographique s'apparente à un phénomène inéluctable et concerne la population de l'ensemble des pays européens. Il se caractérise par la combinaison des effets de trois facteurs avec des dosages différents selon les pays considérés : l'augmentation tendancielle de l'espérance de vie, la persistance depuis un peu plus de deux décennies d'un niveau conjoncturel de fécondité inférieur au seuil de remplacement des générations et l'acquis du baby-boom. Son effet principal est d'accroître la part des personnes âgées dans la population totale et par voie de conséquence d'augmenter l'âge médian de la population (Figure 1).

Ces perspectives démographiques suscitent deux types d'interrogations de nature différente. La première réside dans le ralentissement de la croissance démographique se traduisant plus ou moins rapidement selon les pays considérés par une diminution de leur population. Certains pays, comme l'Italie et dans une moindre mesure l'Allemagne, verront ainsi leur population retrouver leur niveau de 1960 au cours des prochaines décennies. Mais bien plus importante est l'étude de l'évolution de la structure par âge de la population qui est à la base de la notion de vieillissement démographique. Les évolutions que nous venons de décrire conduiront donc à une augmentation de la part des personnes âgées et ceci quel que soit le pays considéré. Pour donner une mesure de ce phénomène,

Figure 1
Pression démographique dans les pays de l'OCDE



¹ xavier.chojnicki@ed.univ-lille1.fr

Je remercie Florence Huart et Lionel Ragot pour leurs conseils et remarques. Je reste cependant seul responsable des erreurs pouvant subsister.

on utilise couramment le ratio de dépendance des personnes âgées qui est calculé en exprimant le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans (représentant dans la plupart des pays l'âge légal d'ouverture des droits à pension) en pourcentage du nombre de personnes de la population d'âge actif (de 15 à 64 ans). Au cours des prochaines décennies, ce rapport sera d'une importance capitale puisque ce dernier groupe doit dans une certaine mesure supporter le premier tant socialement qu'économiquement. Les pays européens sont particulièrement touchés par ce phénomène (Figure 2). Par exemple, en Italie, ce ratio, qui est déjà actuellement dans une phase de forte croissance, est supposé continuer d'augmenter jusqu'à atteindre un pic de 65 % vers 2050. En Allemagne et en France, il est présumé rester relativement stable dans les dix années à venir pour ensuite augmenter fortement puis se stabiliser à un niveau légèrement inférieur à 50 % vers le milieu du siècle. Une décomposition des sources d'évolution de ce ratio montre que son accroissement au cours du prochain demi-siècle tient en premier lieu à l'accroissement de la population de plus de 65 ans et dans une moindre mesure à la décroissance à venir de la population d'âge actif (Aglietta et al., 2002). Ce phénomène, aussi appelé

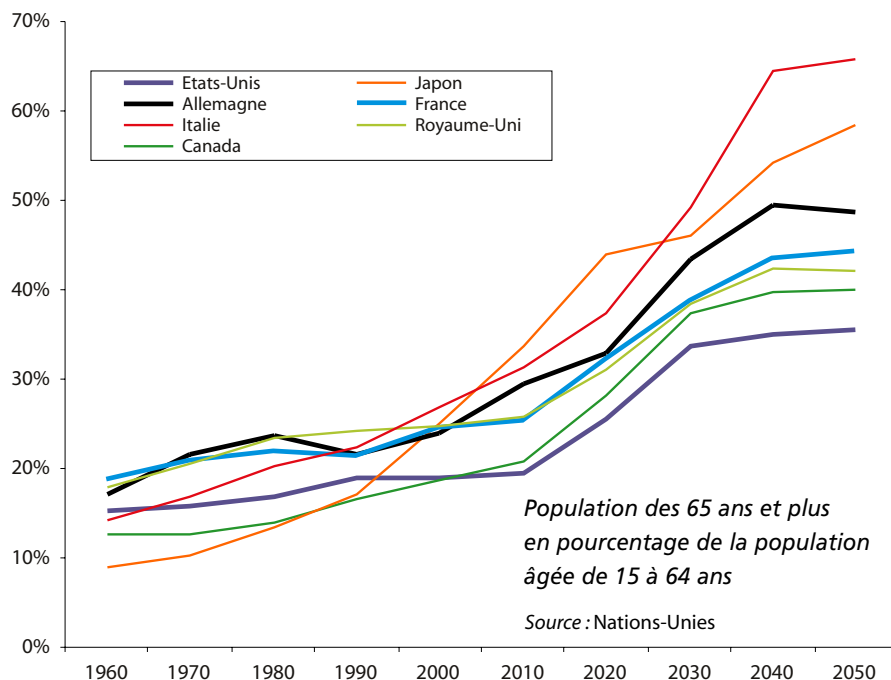
"vieillesse par le sommet" de la pyramide des âges est à la base du caractère irréversible du phénomène de vieillissement des populations.

Le vieillissement progressif de la population des pays industrialisés commencera d'affecter sensiblement les finances publiques lorsque la génération du baby-boom atteindra peu à peu l'âge de la retraite au cours des années à venir. L'impact de ces évolutions sur les finances publiques est une source de préoccupation et de débats pour la plupart des pays européens. En effet, entre 40 et 60 % des dépenses publiques sont sensibles à la structure par âge de la population (particulièrement les dépenses de retraites, santé et éducation). Le vieillissement démographique a ainsi un impact direct sur le financement des systèmes de retraite. Parmi les travaux les plus récents, ceux de Algava et Plane (2001) pour l'OFCE, de Dang et al. (2001) pour l'OCDE et de l'Economic Policy Committee (2001) pour l'Union Européenne sont ceux qui font référence. Selon ces projections, les dépenses de retraites augmenteront en moyenne d'environ 3 à 4 points de PIB jusqu'en 2050, mais avec des variations très importantes d'un pays à l'autre.

Figure 2 Ratio de dépendance des personnes âgées dans les pays du G7

Les décideurs politiques ont bien compris depuis quelque temps que les déficits découlant de nos systèmes de retraite pourraient atteindre des niveaux insoutenables si aucune réforme n'était mise en place. Aussi doit-on s'attendre à ce que des mesures de grande ampleur soient nécessaires pour maintenir en équilibre les systèmes de retraite par répartition au cours du prochain demi-siècle. A cet égard, l'OCDE a, dans un rapport récent (OCDE, 1998), énoncé un certain nombre de recommandations pour guider les réformes nécessaires afin de répondre aux pressions démographiques qui apparaîtront dans une dizaine d'années. Parmi celles-ci figurent entre autres la suppression des incitations au départ en retraite anticipée, l'assainissement des finances publiques, l'introduction d'un étage de capitalisation aux côtés des systèmes de retraites publiques par répartition, etc.

Certains ont également avancé l'idée d'un recours accru à l'immigration afin de modifier la structure par âge de la population mais peu de travaux ont finalement testé cette solution. En outre, au-delà du problème de financement des retraites, l'arrivée à l'âge de cessation d'activité des générations nombreuses du baby-boom amène assez naturellement à la question du remplacement des actifs. En effet, ce déclin des effectifs en âge de travailler suscitera dans certaines professions une demande de main-d'œuvre de remplacement qu'il sera peut-être difficile de satisfaire. Un récent rapport de l'Organisation Internationale du Travail (décembre 2000) évalue l'évolution du



marché du travail européen pour les prochaines années en insistant sur les pénuries de compétences qui se profilent dans un très proche horizon, en particulier dans les secteurs des nouvelles technologies (l'Allemagne souffrait déjà en 2000 d'un déficit d'informaticiens estimé à 300 000 emplois). Ce contexte – où des difficultés de recrutement peuvent perdurer pour certains postes qualifiés, voire s'amplifier dans quelques années sous l'effet démographique du vieillissement puis de la réduction du nombre d'actifs – accroît l'acuité du débat sur la nécessité de l'immigration. Il convient alors d'envisager les lignes d'une nouvelle politique migratoire.

- 3 -

Une quantification de l'immigration de "remplacement"

Récemment, le débat s'est focalisé sur le rôle que pouvaient jouer les migrations afin d'atténuer des effets du vieillissement démographique. En effet, agir sur la variable immigration, plutôt que sur le taux de fécondité, afin de contrecarrer les évolutions démographiques, présente l'avantage d'avoir un effet immédiat en raison des caractéristiques des nouveaux arrivants (plus jeunes, fécondité plus élevée²). L'apport migratoire permet de ralentir le processus de vieillissement démographique à la fois par un effet direct via l'excédent migratoire mais également par un effet à moyen terme sur l'accroissement naturel de la population d'accueil via le développement des naissances étrangères (Deneuve, 2002). Cette idée de recourir à des migrations de remplacement venant des pays pauvres est, de prime abord, séduisante et apparaît somme toute assez naturelle. Le rapport des Nations-Unies (2000), qui analyse les flux d'immigration nécessaires pour neutraliser le vieillissement, montre toutefois que l'immigration ne peut raisonnablement résoudre toute la problématique du vieillissement et que l'ampleur des flux migratoires à mettre en œuvre dépend largement des objectifs démographiques fixés (Tableau 1).

Ce rapport a estimé les niveaux d'immigration qui seraient nécessaires pour permettre à certains pays d'atteindre entre 1995 et 2050 des objectifs démographiques donnés : maintenir constant l'effectif de la population totale, celui de la population d'âge actif (quinze à soixante-quatre ans) et préserver le rapport entre le nombre d'actifs et de personnes âgées de soixante-cinq ans et plus. Les résultats montrent que pour atteindre le premier objectif, c'est-à-dire maintenir la population totale à son plus haut niveau, les flux migratoires devront être sensiblement supérieurs à ceux admis dans les projections centrales de 1998 : à l'échelle de l'Union Européenne (UE15), par exemple, le solde migratoire annuel (c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties) devrait dépasser 860 000, en moyenne, sur la période 1995-2050, contre moins de 300 000 avec une simple extrapolation des tendances passées. Ce simple objectif imposerait à l'Italie d'accueillir, en moyenne, 235 000 immigrants nets par an. Pour la France, la stabilité de la population est acquise avec des flux migratoires inférieurs à ceux observés au cours des années 90³.

Tableau 1
Flux nets d'immigration par pays sur la période 1995-2050 (en milliers)

Pays/Régions	Extrapolation des tendances moyennes passées ^a	Population totale constante	Groupe 15-64 constant	Rapport "15-64/65+" constant
Chiffres totaux				
Allemagne	11 400	17 838	25 209	188 497
États-Unis	41 800	6 384	17 967	592 757
Fédération de Russie	7 417	27 952	35 756	257 110
France	525	1 473	5 459	93 794
Italie	660	12 944	19 610	119 684
Japon	0	17 141	33 487	553 495
République de Corée	- 450	1 509	6 426	5 148 928
Royaume-Uni	1 200	2 634	6 247	59 775
Europe	23 530	100 137	161 346	1 386 151
Union Européenne (UE15)	16 361	47 456	79 605	700 506
Chiffres annuels				
Allemagne	207	324	458	3 427
États-Unis	760	116	327	10 777
Fédération de Russie	135	508	650	4 675
France	10	27	99	1 705
Italie	12	235	357	2 176
Japon	0	312	609	10 064
République de Corée	- 8	27	117	93 617
Royaume-Uni	22	48	114	1 087
Europe	428	1 821	2 934	25 203
Union Européenne (UE15)	297	863	1 447	12 736

a) Scénario central des projections des Nations-Unies (Révision 1998)

Source : Nations-Unies (2000)

² Une étude récente de Toulemon (2004) remet en partie en cause cette idée admise selon laquelle la fécondité des femmes immigrées est beaucoup plus élevée que celle des femmes autochtones.

³ Les dernières projections démographiques de l'Insee tablent quant à elles sur des flux nets annuels moyens de 50 000 immigrants (Brutel et Omalek, 2003).

Le deuxième objectif (maintien de la population d'âge actif) suppose des flux nets de migrants encore supérieurs : l'Italie devrait pouvoir attirer 360 000 migrants nets chaque année ; l'Allemagne 460 000 ; le Royaume-Uni 115 000 et l'Union Européenne (UE15) 1,4 million. En ce qui concerne la France, l'apport de 100 000 migrants par an suffirait à maintenir constante la population d'âge actif. Ainsi, une stabilisation de la population totale de l'Union Européenne (UE15) peut être réalisée par une simple poursuite des niveaux d'immigration observés dans les années 90. Par ailleurs, une stabilisation de la population en âge de travailler reste à portée d'un certain nombre de pays européens.

Mais les simulations ayant le plus attiré l'attention, impliquant une stabilisation du ratio de dépendance jusqu'en 2050, conduisent à des flux migratoires d'une ampleur exceptionnelle sans aucune commune mesure avec ce que l'on peut raisonnablement attendre. L'Union Européenne devrait ainsi accueillir annuellement 13 millions d'immigrants, soit au total 700 millions d'ici à 2050 (pour une population initiale de 372 millions d'habitants). Pour la France, l'objectif de maintien du ratio de dépendance à son niveau de 1995 implique la venue de deux millions d'étrangers par an entre 2010 et 2040, ce chiffre dépassant les trois millions à la fin de la période étudiée. Cette politique se traduirait, sur l'ensemble de la période considérée, par l'entrée de 93 millions d'étrangers. La France compterait alors 187 millions d'habitants dont 68 % d'immigrés de première ou de deuxième génération.

Aussi irréalistes qu'elles soient, ces projections n'en amènent pas moins à des conclusions éclairantes. Elles confirment tout d'abord que l'immigration massive ne peut constituer à elle seule un remède contre le vieillissement démographique à long terme, notamment du fait, au fil des années, de l'ajustement du comportement de fécondité des immigrées sur celui du pays d'accueil et du vieillissement des migrants. Comme l'a montré Blanchet dans le récent rapport du Commissariat Général du Plan (2002), la prépondérance de l'allongement de l'espérance

de vie dans l'explication du phénomène de vieillissement des populations est à la base des trajectoires explosives découlant d'un simple recours à l'immigration. Tout le problème est donc de savoir quel est l'objectif démographique poursuivi. Ainsi, l'utilisation de l'immigration de masse afin de modifier la structure par âge de la population est vouée à générer une dynamique de population insoutenable à long terme. Mais si la solution du problème ne peut se réduire à une immigration de remplacement, la question de la contribution de l'immigration reste posée. Par ailleurs, comme l'a récemment rappelé la Commission Européenne⁴, l'immigration peut permettre d'atténuer les effets du vieillissement quand il s'agit par exemple de pallier les pénuries sectorielles de main-d'œuvre ou de procéder au recrutement de personnels étrangers hautement qualifiés. Ce débat sur l'immigration de remplacement arrive ainsi au même moment que celui sur les politiques de sélection des migrants. Un certain nombre de pays tels que les États-Unis, l'Australie ou le Canada ont depuis longtemps mis sur pied des programmes de sélection visant à accroître la proportion d'immigrants qualifiés. D'autres pays ont récemment modifié leur législation de manière à faciliter l'entrée de spécialistes étrangers. Par exemple, le Royaume-Uni ou la France ont institué une procédure simplifiée de délivrance de permis de travail favorisant le recrutement de spécialistes des technologies de l'information. Mais c'est l'Allemagne qui semble être le pays européen le plus avancé quant à une ouverture des frontières à une immigration contrôlée. En 2002, la politique allemande d'immigration a ainsi été réformée en profondeur. Concrètement, un système à points semblable à ceux existant au Canada ou en Australie a été introduit parallèlement à un renforcement des conditions de regroupement familial et à une lutte contre l'immigration clandestine (OCDE, 2001). Des critères de connaissance de la langue allemande et de niveaux de scolarité ont ainsi été instaurés. Ces initiatives restent cependant trop récentes pour avoir eu des effets perceptibles sur la composition des flux migratoires.

- 4 -

Enjeux des politiques d'immigration sélective

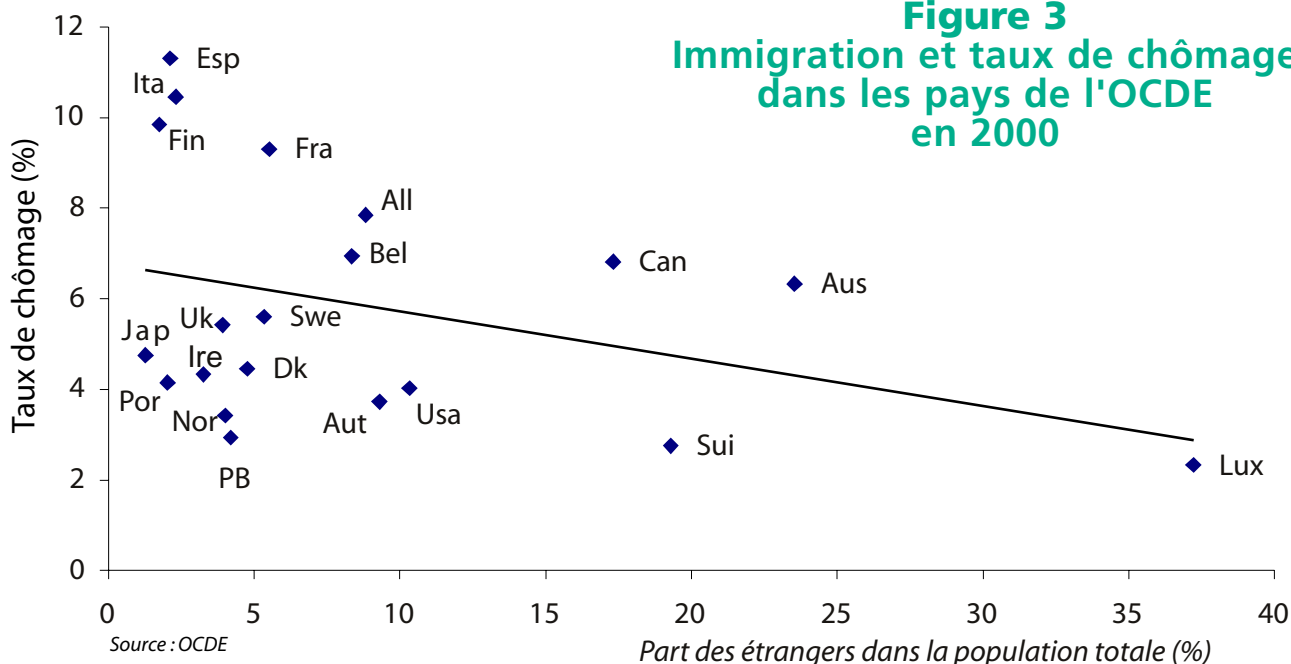
Au cœur du débat sur la mise en place de politiques migratoires actives se situe finalement celui des conséquences économiques et sociales de l'immigration. Tout changement dans la politique d'immigration doit en effet être précédé d'une évaluation de l'ensemble des effets liés à celle-ci⁵ et cherchant à établir sur quels critères fonder une politique d'immigration sélective. Une des craintes majeures suscitées par l'immigration concerne ses effets sur le marché du travail, en particulier sur le salaire et le taux de chômage des autochtones. Bien qu'aucune relation claire entre immigration et chômage ne puisse être mise en avant (Figure 3), les flux migratoires restent encore souvent perçus comme tendant à accroître le taux de chômage des natifs et à diminuer leur rémunération. En théorie, l'incidence de l'immigration sur le marché du travail dépend des qualifications relatives des immigrés par rapport à

celles des autochtones. En effet, on peut s'attendre à ce que l'immigration augmente les revenus des facteurs complémentaires et diminue les revenus des facteurs substituables. Plus précisément, l'immigration non qualifiée est susceptible d'améliorer la situation des natifs qualifiés et l'immigration qualifiée peut accroître celle des natifs sans diplôme. La plupart des études théoriques axées sur le marché du travail mettent alors en avant un faible gain net de l'immigration pour les pays d'accueil. En effet, l'immigration accroît le volume de la demande finale et crée un volant de main-d'œuvre flexible pour les pays d'accueil. Cependant, même si la valeur du surplus est faible, l'immigration a un impact économique

⁴ "L'immigration peut contribuer à combler certaines lacunes spécifiques sur le marché du travail européen, mais ne peut en aucun cas arrêter ou inverser le processus de vieillissement substantiel de la population en Europe" (Les Echos, 30 mai 2002).

⁵ Pour une revue de littérature détaillée des effets économiques de l'immigration, voir entre autres Borjas (1999), Brücker et al. (2001) et Chojnicki (2004).

substantiel car elle entraîne une large redistribution de richesse entre les facteurs de production. En pratique, il est difficile d'estimer la taille et la nature de ces effets car ils dépendent du volume d'immigration, de la composition des vagues successives et des caractéristiques des migrants. Toutefois, il y a aujourd'hui un large consensus des études empiriques montrant que l'immigration passée n'a eu qu'un très faible impact sur le taux de salaire et le taux de chômage des natifs.



L'autre crainte concerne l'impact de l'immigration sur les comptes de l'État. La question qui vient immédiatement à l'esprit est celle de la comparaison entre les bénéfices que les immigrants retirent du fonctionnement du système public (dépenses sociales, éducation, santé, retraite) et la contribution qu'ils y apportent. Savoir si l'effet budgétaire net de l'immigration est positif ou négatif n'est pas seulement important du point de vue des finances publiques : ce peut être aussi un critère sur lequel fonder des politiques de nature à encourager ou, au contraire, à décourager l'immigration. La littérature économique a montré que les effets nets de l'immigration sur les transferts sociaux ne sont pas tranchés et dépendent de manière cruciale de la composition des flux de migrants (surtout le niveau de qualification), de la structure fiscale du pays d'accueil ainsi que de l'étendue de sa protection sociale. Néanmoins, ces travaux soutiennent qu'une politique sélective, quant à l'âge et au niveau de qualification des migrants, peut représenter un instrument substituable ou complémentaire aux instruments économiques traditionnels dans la perspective du vieillissement démographique.

Si l'immigration pose d'évidents problèmes d'adaptation, une question majeure demeure celle de son effet sur les écarts de croissance Nord-Sud. En effet, la mise en place de politiques sélectives d'immigration par les économies vieillissantes ne peut

qu'intensifier le phénomène de fuite des cerveaux. Les émigrants accumulant relativement plus de connaissances que les travailleurs demeurant dans leur pays d'origine, le niveau de connaissance moyen de la région diminue, ce qui se traduit par une diminution du taux de croissance de l'économie de départ. Ce résultat peut toutefois être atténué, voire inversé, si l'on considère l'existence de restrictions migratoires portant notamment sur le niveau de connaissance minimal requis pour qu'un travailleur désirant émigrer soit accepté par la région d'accueil ou si les perspectives de migrations sont incertaines. De la même manière, la prise en compte des transferts de fonds que les migrants effectuent à destination de leur pays d'origine ou de la possibilité de migration de retour peuvent faire apparaître un effet indirect positif associé à la migration des travailleurs qualifiés et venir contrebalancer l'effet traditionnel de la vision classique. La possibilité d'une fuite des cerveaux favorable au pays de départ existe donc du point de vue théorique (Commander et al., 2002).

Toutefois, les politiques migratoires ne peuvent jouer un rôle qu'associées à d'autres politiques et elles sont soumises à un certain nombre de contraintes pratiques et politiques. Il convient alors de bien différencier les politiques migratoires menées dans un objectif purement démographique de celles orientées dans

un souci d'ajustement du marché du travail. Dans le premier cas, la simple évocation des chiffres nécessaires apporte la preuve d'une impossibilité d'une solution migratoire à la question du vieillissement démographique. A supposer même que les pays à population vieillissante puissent attirer de tels surcroîts d'immigrants, ajuster la politique d'immigration afin d'atteindre des objectifs démographiques précis n'est pas chose aisée. Un recours actif à l'immigration suppose une régulation fine tant au niveau des flux d'entrée et de sortie que de la structure de ces flux, qui semble dans la pratique irréalisable. En effet, il existe un certain nombre de limites qui restreignent la possibilité d'effectuer une sélection des flux migratoires : accords de libre circulation des personnes, persistance de l'immigration illégale, considérations humanitaires, regroupements familiaux. En outre, les politiques migratoires n'ont que peu d'effets sur les migrations de retour.

Dans le second cas, l'apparition de pénuries de main-d'œuvre peut légitimer une relance de la politique migratoire, avec à nouveau un certain nombre d'inconnues. En premier lieu, nous avons vu que le vieillissement était un phénomène commun à l'ensemble des pays développés. Dès lors, si la majorité de ces pays mettent en place ce genre de politique, l'offre internationale de main-d'œuvre qualifiée risque vite d'apparaître assez largement insuffisante ; sans parler des répercussions encore incertaines pour les principaux pourvoyeurs nets de capital humain que constituent les pays en développement. Ensuite, un accroissement de l'immigration à des fins d'emploi supposerait préalablement réglée la question de son acceptation par les populations des pays d'accueil. A cet égard, le maintien d'un taux de chômage structurel élevé dans un certain nombre de pays européens, parfois couplé à de faibles taux de participation féminins, laisse transparaître d'importantes réserves potentielles de main-d'œuvre, accentuant la difficulté d'un recours accru à l'immigration.

CONCLUSION

Le vieillissement démographique soulève un certain nombre de questions aussi bien s'agissant du financement des régimes publics de retraite que de l'apparition de frictions sur le marché du travail liées à d'éventuelles pénuries de main-d'œuvre. Le débat s'est alors orienté vers le rôle que pouvait jouer l'immigration pour atténuer les effets du vieillissement. Si l'immigration peut certainement pour un temps permettre d'empêcher une diminution des populations, elle n'a qu'une incidence marginale sur les évolutions à venir de la structure par âge. De toute évidence, l'immigration n'est pas la solution au vieillissement démographique.

Pour autant, la question qui consisterait à définir quel est le volume d'immigration acceptable pour l'Europe et quels types de flux migratoires autoriser reste entièrement ouverte. Elle laisse d'ailleurs en suspens certaines interrogations qui méritent d'être abordées avant toute modification de la politique migratoire.

Bibliographie indicative

Aglietta M., Blanchet D. et Heran F., 2002, "Démographie et Economie", Rapport du Conseil d'Analyse Economique, 35

Algava E. et Plane M., 2001, Vieillesse et protection sociale : Comparaison de six pays de l'Union Européenne", Revue de l'OFCE, 79, 261-314

Borjas G. J., 1999, "Heaven's Door : Immigration Policy and the American Economy", Princeton University

Brücker H., Epstein G. S., Mc Cormick B., Saint-Paul G., Venturini A. et Zimmerman K., 2002, "Managing Migration in the European Welfare State – A Report to the Fondazione Rodolfo De Benedetti", Oxford University Press, Oxford/Princeton/Oxford

Brutel C. et Omalek L., 2003, "Projections pour la France, ses régions et ses départements (Horizon 2030/2050)", Insee Résultats, Société, 16

Chojnicki X., 2004, "The Economic Impact of Immigration for the Host Countries", Brussels Economic Review, 2004, à paraître

Commander S., Kangasniemi M. et Winter L. A., 2002, "The Brain Drain : Curse or Boon? A Survey of the Literature", IZA Discussion Paper, 809

Commissariat Général du Plan, 2002, "Immigration, marché du travail, intégration", La Documentation Française

Dang T. T., Antolin P. et Oxley H., 2001, "Fiscal Implications of Ageing : Projections of Age-Related Spending", Economic Department Working Papers n° 305, OCDE

Deneuve C., 2002, "Migrations internationales : un remède au vieillissement des populations ?", dans Les Migrations Internationales, Cahiers Français, 307, 48-56

Economic Policy Committee, 2001, "Budgetary Challenges Posed by Ageing Populations", EPC/ECFIN/655/01-EN final, Brussels

Organisation Internationale du Travail, 2000, "L'Europe à l'heure de la mondialisation", Rapport du directeur général

Jayet, H., Ragot, L. et Rajaonarison D., 2001, "L'immigration : quels effets économiques ?", Revue d'Economie Politique, 111(4), 565-596

Nations-Unies, 2000, "Replacement Migrations : Is it a Solution to Declining and Ageing Population?", Population Division, Department of Economics and Social Affairs, New York

OCDE, 1998, "Préserver la prospérité dans une société vieillissante", Paris

OCDE, 2001, "Tendances des migrations internationales", SOPEMI, Paris

Toulemon L., 2004, "La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche", Population et Société, 400

LES PRINCIPAUX CONTACTS



CONTACTS

Équipes de recherche

MÉDEE, Faculté des sciences économiques et sociales ;
tél. : 03 20 33 63 44 ; email : medee@univ-lille1.fr

LGH, UFR de géographie ;

tél. : 03 20 43 46 43 ; email : colette.heloir@univ-lille1.fr

CADRE, Faculté des sciences juridiques, politiques et
sociales ; email : schor@hp-sc.univ-lille2.fr

IRIED, Faculté des sciences juridiques, politiques et
sociales ; tél. : 03 20 05 74 87 ; fax : 03 20 05 74 03

Formations doctorales

DEA Espace Européen, Économique et Social ;
tél. : 03 20 43 67 52 ;

email : annarita.palmucci@univ-lille1.fr

DEA de Géographie humaine ;
tél. : 03 20 43 43 43 ;

DEA Droit International, Économique et Communautaire ;
email : fmenu@mailsc-lille2.fr

DEA Défense Nationale et Sécurité Européenne ;
email : fmenu@mailsc-lille2.fr

Centres de Documentation

Centre de Documentation de la Faculté des sciences
économiques et sociales ; tél. 03 20 43 46 91 ;
email : sandrine.maes@univ-lille1.fr

Centre de Documentation et de Recherches
Européennes de la Faculté des sciences juridiques,
politiques et sociales ; tél. 03 20 90 74 92



LES MANIFESTATIONS DU PÔLE

Première Conférence
Internationale du MEDEE
sur le thème :

**L'élargissement
de l'UE :
enjeux, effets et
perspectives**

organisée par l'Université
de Lille 1 avec la collaboration de
l'Université Corvinus de Budapest

à Lille, les 9 et 10
décembre 2004.

L'appel à communications est disponible
sur le site du MEDEE : www.univ-lille1.fr/medee

Contacts :

Hadjila Krifa-Schneider
Coordinatrice
Tél. : 03 20 43 66 28
h.krifa@ifresi.univ-lille1.fr

Secrétariat du MÉDEE
Christine Corbière
Tél. : 03 20 33 63 44
medee@univ-lille1.fr

Pôle Jean Monnet

Faculté des sciences économiques et sociales

USTL

Bâtiment SH2

59655 Villeneuve d'Ascq Cedex

Téléphone : 03 20 33 63 44

Télécopie : 03 20 43 67 67

Messagerie : philippe.rollet@univ-lille1.fr



RETROUVEZ-NOUS
SUR LE WEB !

<http://www.univ-lille1.fr/sceco>